



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

AVIS DE LA 2^{ème} CONSULTATION
N°37/DA/2021

FOURNITURE ELECTRIQUE POUR LE COMPTE DE L'ENTREPRISE PORTUAIRE DE BEJAIA

L'Entreprise Portuaire de Bejaïa lance un avis de consultation pour la sélection d'un partenaire cocontractant en mesure de fournir **dans le cadre d'un contrat à commandes** d'une durée d'une année renouvelable, la fourniture électrique pour le compte de l'entreprise portuaire de Bejaïa.

Les sociétés et établissements intéressées par le présent avis, peuvent retirer le cahier des charges auprès de l'Entreprise Portuaire de Bejaïa « EPB », Direction des achats, sise au **13, Avenue des frères Amrani, 06000 Bejaïa**.

Les offres doivent parvenir sous pli fermé à :

**ENTREPRISE PORTUAIRE DE BEJAIA,
Siège social : 13, Avenue des frères Amrani 06000 Bejaïa**

Les offres doivent comporter une offre technique et une offre financière. Chaque offre est insérée dans une enveloppe fermée, indiquant la référence et l'objet de l'avis de consultation ainsi que la mention « TECHNIQUE » ou « FINANCIERE », selon le cas. Les deux enveloppes sont mises dans une autre enveloppe anonyme, comportant la mention suivante : (L'anonymat concerne le pli extérieur).

Soumission :
AVIS DE LA 2^{ème} CONSULTATION N°37/DA/2021
FOURNITURE ELECTRIQUE POUR LE COMPTE DE L'ENTREPRISE PORTUAIRE DE BEJAIA
« NE PAS OUVRIR »

Pièces exigées dans le dossier d'avis de consultation:

OFFRE TECHNIQUE : (Voir liste détaillée dans l'article 06 de l'instruction aux soumissionnaires).

- La déclaration à souscrire
- Le cahier des charges dûment renseigné, paraphé et signé avec la mention « lu et accepté »,
- Une copie de l'extrait d'inscription au registre de commerce.

OFFRE FINANCIERE : (Voir liste détaillée dans l'article 06 de l'instruction aux soumissionnaires).

- La lettre de soumission originale dûment remplie et visée.
- Le bordereau des prix unitaires signé avec cachet de la société.

La date limite de dépôt des offres est fixée au **04/01/2022 à 13h30**.

L'ouverture des plis se fera en séance publique, au siège de l'entreprise, et en présence des soumissionnaires désireux d'y assister, le même jour que la date limite de dépôt des offres, soit le **04/01/2022 à 13h30**.

Au cas où la date limite de dépôt des offres correspond à un jour férié ou un jour de repos légal, le délai sera prolongé au jour ouvrable suivant.

Toute offre parvenue en retard ou non conforme aux conditions du cahier des charges sera rejetée.
Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre, pendant une durée de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date d'ouverture des plis.

